



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 27 mai 2019

Préavis municipal N° 28/2016-2021 concernant la pose de potelets le long de la route cantonale 165

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors des travaux de la modération du trafic en 2012-2013, la question d'une éventuelle pose de potelets le long des trottoirs franchissables de la RC 165 (route de Cuarnens et Rue d'Ittens) avait été soulevée.

La volonté de la municipalité en place à l'époque était de tester la réalisation des trottoirs franchissables et, dans un deuxième temps, en cas de besoins, étudier une sécurisation supplémentaire.

Depuis, les années ont passées et la circulation sur la RC a fortement augmenté. La sécurité sur ces trottoirs est devenue quasi inexistante surtout en la présence de véhicules qui s'amuse à rouler sur de grandes distances alors que la route est libre.

De plus, de nombreux jeunes enfants empruntent chaque jour, à pied, ces voies de circulation pour se rendre à l'école.

Afin de sécuriser au mieux ces deux tronçons de route, la municipalité a souhaité étudier la pose de potelets en bordure du trottoir afin d'éviter que des véhicules ne roulent de trop grandes distances sur les trottoirs franchissables alors que ce n'est pas nécessaire.

La municipalité va profiter de l'exécution de ces travaux pour modifier le premier modérateur de trafic qui se trouve sur la route de Cuarnens juste après le battoir communal.

Le but de ces travaux est de resserrer un peu l'espace de passage dédié aux véhicules entre la bordure gauche et celle de droite afin de faire mieux ralentir les véhicules qui doivent croiser à cet endroit.

La pose d'une bordure en amont du modérateur est nécessaire pour canaliser dans l'ouvrage de modération les véhicules qui descendent la route de Cuarnens.

Pour terminer, un marquage au sol avec un revêtement de couleur sera tracé le long des bordures du modérateur pour réduire l'impression de largeur et le champ visuel des usagers de cette route.

Dès lors la Municipalité vous demande de lui accorder le crédit nécessaire à la réalisation de ces travaux selon les coûts suivants :

1.1 Génie civil	CHF 6'000.00 HT
1.2 Marquages routiers	CHF 2'000.00 HT
1.3 Potelets	CHF 6'000.00 HT
2 Honoraires d'ingénieurs civils	CHF 2'800.00 HT
3 Divers et imprévus	<u>CHF 2'000.00 HT</u>
TOTAL brut HT	CHF 18'800.00
TVA	CHF 1'500.00
TOTAL NET TTC	<u>CHF 20'300.00</u>

Le montant de ces travaux sera pris en charge par les liquidités de la bourse communale.

Afin de pouvoir affecter l'entier du montant final à la couche thématique correspondante, la somme dévolue à ces travaux sera déduite du fond de réserve travaux 9282.1.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis n°28/2016-2021 concernant la pose de potelets le long de la route cantonale 165,
- Oui le rapport de la Commission des Routes,
- Oui le rapport de la Commission Gestion et Finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis N°28/2016-2021,
- de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 20'300.00,
- de financer ces travaux en prélevant ce montant sur les liquidités de la bourse communale.

Adopté en séance de Municipalité du 27 mai 2019.


Dossier traité par M. Pascal Rossy, Municipal des routes

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Brigitte Dufour



La secrétaire municipale :
p.o. la vice-Syndique

Catherine Guex